

OCTOBRE  
1985  
N° 244

**B R S**

Bulletin  
édité par le Syndicat  
National des Travailleurs  
de la  
Recherche Scientifique  
(S.N.T.R.S. - C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication  
A. MONTINTIN  
57, avenue d'Italie 75013

## SOMMAIRE

PAGE 2 ..... LE BUDGET DE LA RECHERCHE  
PROJET 1986

PAGE 3 ..... PAS DE REMISE EN CAUSE DE  
LA PRIME !  
TITULARISATION SANS RETARD

PAGE 4 ..... **TOUS ensemble**  
**dans l'action pour nos**  
**revendications**

-- Titularisation dans les délais les plus rapides de  
tous les personnels.

-- Obtenir les moyens en postes permettant une résorption  
rapide de tous les déclassements.

-- Contre toute remise en cause de la prime.

-- Pour la revalorisation des salaires.

**le 24 octobre**

POUR LA REGION PARISIENNE : A 10 H RASSEMBLEMENT D'INFORMATION  
ET D'ACTION au siège du CNRS 15 Quai A.France

A l'issue du rassemblement au CNRS, participation à la Manifestation in-  
terprofessionnelle qui partira de la République à 11 H 30 pour aller à la  
Place Saint-Augustin.

EN PROVINCE : RASSEMBLEMENT AU SIEGE DES A.D.,  
DES PREFECTURES, participation AUX MANIFESTATIONS  
INTERPROFESSIONNELLES prévues le même jour.

POUR L'INSERM : les modalités pratiques du lieu de  
rassemblement seront communiquées ultérieurement.

## BUDGET: projet 1986

Le projet de Loi de finance 1986 propose une progression du Budget Civil de Recherche et Développement (B.C.R.D.) de 8,2% en francs courants (Dépenses ordinaires + Autorisations de programme).

Si on rapporte ce taux de progression aux 0,6 % prévus pour le Budget de l'Etat, on peut dire que la Recherche bénéficie d'une priorité incontestable, mais si l'on considère que l'objectif à atteindre reste la relance de l'effort national pour contribuer à une issue positive de la crise et pour maintenir notre compétitivité par rapport à nos principaux partenaires, c'est une priorité insuffisante.

Quand on observe la progression en volume, l'insuffisance apparaît plus nettement : le Ministère de la Recherche et de la Technologie raisonne sur un taux d'actualisation de 4,2 %, ce qui donne une progression réelle de 4 %.

En admettant que l'inflation reste limitée à 4,2 %, il faut encore prendre en compte au moins 3 % du surcoût (sophistication des matériels), ce qui laisse une croissance réelle à peine supérieure à 1 %.

Les incitations financières en direction des entreprises connaissent une progression particulièrement impressionnante (700 MF à 1745 MF) grâce au doublement du taux du crédit d'impôt. Sans mettre en cause le principe d'une aide de l'Etat à la recherche industrielle, la question des critères d'attribution de ces aides se pose de même que celle de la mesure de leur efficacité.

Si on ajoute les exonérations de charges salariales prévues pour les créations d'emplois scientifiques, il s'agit de bien plus qu'un simple encouragement pour les industriels.

Au niveau de l'emploi, les 1400 créations prévues par le Plan triennal sont respectées, ce qui correspond à un taux de progression global de 2,14 %, pour les Chercheurs et Ingénieurs de Recherche la progression sera de 3,1 %, pour les I.T.A. hors Ingénieurs de Recherche de 1,62 %.

### C.N.R.S.

Pour le C.N.R.S. le projet de budget 1986 devrait se traduire par une augmentation brute des Autorisations de Programme de 12 % en valeur.

En réalité, cette augmentation doit être pondérée par l'impact des crédits consacrés au transfert du C.D.S.T. en Lorraine : 13 MF en 1985 et 75 MF en 1986 auxquels s'ajoute le transfert depuis le budget de l'Education Nationale de crédits relevant d'activités liées au P.I.R.O. (7 MF) ce qui rapporte à 8,7 % l'augmentation en valeur des A.P. (4 % après défalcation du surcoût).

Une analyse plus détaillée de la subvention de l'Etat fait apparaître une croissance nulle de l'"équipement", et de 10,7 % pour le "soutien des programmes" qui constituent la dotation globale affectée aux laboratoires depuis 1985 (réforme des E.P.S.T.).

Cette dotation ou soutien de base connaît une croissance limitée à 6 %.

Avec un taux de progression des emplois de chercheurs de 2,95 % pour 1986, il est clair que le soutien de base par chercheur va diminuer.

Plus généralement on risque de rentrer dans l'hypothèse d'une croissance des crédits de recherche à 5 % telle qu'elle figure dans le schéma directeur :

- Un rattrapage du retard en mini-informatique qui n'est pas assuré (36,5 MF en 86)
- Stagnation des grands équipements
- Une couverture du soutien de base plafonnée à 70 % environ.

Il faudra attendre la ventilation des crédits par programmes et secteurs pour analyser avec précision les conséquences dans les différentes formations, mais il est déjà certain que pour certains secteurs le soutien de base va devenir problématique dans la mesure où les départements prioritaires (Sciences de la Vie, SPI, SHS) n'ont pas de grands équipements, et peu de consommation de crédits "1/2 lourds" et vont donc exprimer leur priorité en consommant essentiellement du soutien de base.

Par ailleurs, il est prévu que le projet Eurêka soit imputé sur le budget à concurrence de 50 MF. Il reste à savoir comment ? Est-ce qu'il s'agira de comptabiliser les actions du C.N.R.S. qui s'inscrivent dans le cadre de programmes Eurêka, ou bien est-ce que le CNRS va réserver ces crédits à des actions spécifiques ?

GROUPE CNRS : SUBVENTION			
DE L'ETAT EN MILLIONS DE FRANCS COURANTS (L.F.I)			
	D.O	A.P	A.P + D.O
1979.....	2432.5.....	856.7.....	3289.2
1980.....	2855.6.....	874.2.....	3729.8
%	17.39	2.04	13.40
1981.....	3709.3.....	1040.....	4749.3
%	29.90	18.97	27.33
1982.....	4534.2.....	1417.9.....	5952.1
%	22.24	36.34	25.33
1983.....	5194.1.....	1741.1.....	6935.2.....
%	14.55	22.79	16.52
1984.....	5731.7.....	1901.7.....	7633.4.....
%	10.35	9.22	10.07
1985.....	6202.9.....	2051.8.....	8254.7.....
%	8.22	7.89	8.14
1986.....	6652.3.....	2298.6.....	8950.9.....
%	7.24	12.03	8.43

BUDGET REEL (HORS PERSONNELS ET APRES REGULATIONS)	
(Millions de Francs)	
1981	1106
1982	1415
%	27.94
1983	1583
%	11.87
1984	1842
%	16.36
1985	2038
%	10.64
1986	2217
%	8.78

GROUPE CNRS	EFFECTIFS		TOTAL
	I.T.A	CHERCHEURS	
1979.....	13122.....	7912.....	21034
1980.....	13651.....	8386.....	21737
%	1.75	5.99	3.34
1981.....	13550.....	8688.....	22238
%	1.49	3.60	2.30
1982.....	13902.....	9107.....	23009
%	2.60	4.82	3.47
1983.....	14208	9508	23713
%	2.20	4.37	3.06
1984.....	15082	9878	24960
%	6.15	3.92	5.26
1985.....	15100	10175	25275
%	0.12	3.01	1.26
1986.....	15345	10475	25820
%	1.62	2.95	2.16

	CROISS. AN. MOY. (81-86)	L.O.P (83-85)
TOTALE 1981->1986.....	16.11	2.68.....
I.T.A " .....	13.25	2.21.....
CHERCHEURS " .....	20.57	3.43.....

# Pas de remise en cause de la prime !

## TITULARISATION SANS RETARD

Le délai d'option pour la titularisation des personnels est maintenant arrivé à expiration.

Reportées de mois en mois, les décisions gouvernementales concernant les primes sont enfin connues.

Ainsi, les actions menées tout au long du premier semestre ont finalement conduit le Gouvernement à maintenir un système d'indexation de la P.P.R.S. sur l'évolution des traitements. Le montant de la prime versée aux agents techniques (ex. 6B et 7B) serait revalorisé.

Par contre rien n'a été fait pour qu'il soit mis fin aux discriminations vis-à-vis des personnels administratifs ; le système existant des heures supplémentaires et des indemnités forfaitaires étant maintenu.

Malgré la lettre du Ministre de la Recherche et de la Technologie adressée à tous les syndicats les informant de ces décisions, de nouvelles inquiétudes se font jour, d'autant plus que le décret n'est toujours pas paru au Journal Officiel.

Ces inquiétudes se trouvent renforcées par le retard pris dans l'envoi des notifications de titularisation aux agents. A cet égard, il serait tout à fait inadmissible qu'une quelconque discrimination puisse être faite à l'encontre d'agents qui n'auraient pas renvoyé leur option de titularisation à l'administration, alors même que cette possibilité leur était offerte par le décret.

Par ailleurs, les craintes les plus vives se font jour quant aux modalités d'attribution de la prime. Une modulation totale de la prime serait envisagée par la Direction du CNRS. Une telle décision mettrait en cause la partie fixe de la prime (2/3 non modulables) comme partie intégrante du salaire dont le principe avait été acquis en 1968.

**CELA SERAIT INACCEPTABLE !**

Il faut en finir au plus vite avec cette situation d'incertitude qui, du décret-cadre au statut particulier puis aux décrets concernant les primes, dure maintenant depuis... plus de quatre ans !

**LE PROCESSUS DE TITULARISATION DOIT ETRE MENÉ À SON TERME POUR TOUS, DANS LES DELAIS LES PLUS RAPIDES.**



Le S.N.T.R.S.-C.G.T. appelle l'ensemble des personnels du CNRS à réagir vivement auprès de la Direction et à s'organiser pour s'opposer à toute remise en cause de leurs droits.

TOUS ENSEMBLE

DANS L'ACTION POUR NOS REVENDEMENTS

Alors que le statut s'est trouvé limité par le manque d'ambition, tout se passe comme si l'on voulait maintenant amoindrir les conséquences positives de son application par manque de moyens.

Le rythme des transformations d'emploi prévu au budget ne permettrait pas, en l'état, de résorber tous les déclassements avant 1996 !

La procédure de titularisation traîne. Il est même à craindre que pour certains, la première paie de fonctionnaire ne soit pas versée avant Janvier, voire Février 1986, ce qui signifiait également un retard sur le paiement des rappels liés à la rétroactivité.

La réunion des différentes instances prévues par le nouveau statut pour l'attribution des promotions, des échelons accélérés ou pour effectuer les reclassements se trouvent repoussée d'autant.

De nombreuses questions liées à l'application du statut ne sont toujours pas réglées et nécessitent l'intervention des personnels pour obtenir des réponses satisfaisantes.

Ainsi en est-il de la validation des droits à pension pour les années de vacances, pour les années à mi-temps effectuées dans certaines conditions, pour les années passées sur certains contrats, etc... qui reste au conditionnel depuis Juillet dernier.

Ainsi en est-il de l'organisation des concours dont les modalités semblent poser quelques problèmes au ministère de la Fonction Publique.

Malgré les engagements pris, le décret concernant la titularisation des mi-temps n'est toujours pas paru, de même celui concernant la prime de participation à la Recherche.

A cet égard, l'inquiétude est d'autant plus grande que la Direction du CNRS envisage de mettre en cause les 2/3 de la prime semestrielle comme partie acquise du salaire.

En ce qui concerne la vie des laboratoires, le budget de la Nation pour 1986 connaît une telle récession que la priorité dont bénéficiera la Recherche ne permettra pas pour autant de combler le retard accumulé par le CNRS depuis 1976.

C'est tout l'effort accompli pour le redressement de la Recherche depuis 1981 qui risque de se trouver compromis.

IL EST DEvenu URGENT D'INTERVENIR TOUS ENSEMBLE  
POUR MODIFIER CETTE SITUATION

Le SNTRS-CGT invite les personnels à se rassembler par laboratoire et par service pour définir ensemble le niveau et les modalités des actions à entreprendre pour :

- . La titularisation dans les délais les plus rapides de tous les personnels du CNRS.
- . Les moyens en postes permettant une résorption rapide de tous les déclassements.
- . Contre toute remise en cause de la prime.
- . Pour la revalorisation des salaires.

Dans ce sens, le SNTRS encourage ses sections à prendre contact avec celles du SNCS-FEN pour la préparation de ces actions.

A L'OCCASION DE LA JOURNÉE D'ACTION INTERPROFESSIONNELLE ORGANISÉE PAR LA C.G.T.

## le 24 octobre

LE SNTRS-CGT APPELLE LES PERSONNELS A FAIRE CONVERGER LES INITIATIVES QUI AURONT AINSI ÉTÉ DÉCIDÉES EN DIRECTION DES SIÈGES DES A.D., DES DIRECTIONS, DES PRÉFECTURES,

DANS LE PROLONGEMENT DE CES ACTIONS, IL LES INVITE À PARTICIPER ÉGALEMENT AUX DIVERSES MANIFESTATIONS INTERPROFESSIONNELLES PRÉVUES LE MÊME JOUR.